



Destination d'un lot non bati en plusieurs lots

Par **espere**, le **30/04/2008** à **23:19**

Je demeure dans une copropriété horizontale composée de lots.

Un lot destiné à l'origine à demeurer en espace vert arboré a été divisé

Est ce que la division d'un lot modifie la destination du lot?

Est ce que les nouveaux lots créés doivent rester en espace vert ?

Il est précisé qu'aucune mention n'est indiquée dans l'acte de division.